

**SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES****Séance du 07 novembre 2014**

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation: 28/10/2014
<b>34</b>	<i>L'an deux mille quatorze et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
<b>Présents : 24</b>	<b>Présents :</b> Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Robert SOUQUE
<b>Votants: 28</b>	
<b>Pour: 28</b>	
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Représentés:</b> Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Antoine MARTINEZ par Jean ARCAS, Rémy PAILLES par Gérard MARCOUÏRE, Robert TROPEANO par Kléber MESQUIDA
	<b>Excusés:</b> Jean-Luc FALIP, Francine MARTY, Alain MOULY, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL
	<b>Absents:</b>

**Objet: Culture : Programme de l'Orchestre du Pays**

**Vu** la délibération du 14 Mars 2013 instaurant le tarif du spectacle « Le Pays de Tédjedor » et validant le contenu des conventions de partenariat avec les collectivités accueillant le spectacle,

**Vu** la délibération du 16 Octobre 2013 adoptant la maîtrise d'ouvrage du programme culturel de l'Orchestre du Pays autour de la création « Le Pays de Tédjedor » pour l'année 2014 et autorisant le Président à déposer le dossier de demande de subvention au Conseil général l'Hérault pour un coût total de 37 500 € TTC ;

**Vu** la délibération du 7 Mars 2014 modifiant le plan de financement de l'Orchestre du Pays pour l'année 2014, portant le coût total à 19 950 € TTC ;

Il convient, pour l'année 2014, de délibérer selon les mêmes tarifs que l'année 2013 et de porter à connaissance des membres de l'assemblée le choix des communes qui accueilleront le spectacle.

Cette création « Le Pays de Tédjedor » a pour objectif de valoriser auprès du public sous un angle artistique le patrimoine du territoire. Le thème du vagabondage du bandit Tédjedor plonge le spectateur dans la vie locale du début du XXI<sup>ème</sup> siècle. En amont des deux représentations, l'ensemble des artistes amateurs bénéficieront d'un stage de 3 jours encadré par l'équipe pédagogique de l'Orchestre du Pays. Deux représentations sont programmées les :

- Le Vendredi 14 Novembre 2014 à 21 heures à la salle polyvalente de Roujan sur la communauté de communes « Les Avant-Monts du Centre Hérault » ;
- Le samedi 29 Novembre 2014 à 18h30 à la salle des fêtes de La Livinière sur la communauté de communes « Le Minervois ».

**1/ Adoption de tarif du spectacle de l'Orchestre du Pays « Le Pays de Tédjedor »**

Conformément à la précédente délibération pour l'année 2013, il est proposé de maintenir les tarifs, à savoir :

- Invités : exonéré (Elus de la commune et/ou communauté de communes et représentants des financeurs),
- Enfants de moins de 12 ans : exonéré,
- A partir de 12 ans : 8 € en tarif unique.

Le personnel du Pays et un accompagnant au choix pour chaque membre de l'orchestre disposent d'un billet exonéré pour une représentation.

**2/ Convention de partenariat avec la commune ou la communauté de communes accueillant le spectacle**

La convention de partenariat figurant en annexe de ce rapport entre le Président du Pays et le partenaire local prévoit les modalités techniques et financières d'une représentation de l'Orchestre du Pays. Son contenu est identique à celui de l'année précédente.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption de la tarification telle que définie ci-dessus et sur le principe de l'établissement de ces conventions par le Syndicat Mixte et de bien vouloir l'autoriser en cas d'avis favorable, à les signer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'adoption de la tarification telle que définie ci-dessus et sur le principe de l'établissement de ces conventions par le Syndicat Mixte et autorise le Président à les signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 07 novembre 2014.

Le Président,  
**Francis BOUTES**



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24/11/2014 034-253403554-20141107-2014_07_11_14-DE